



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 31

MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES.
VERIFICATIONS PERIODIQUES
REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS
ET EQUIPEMENTS SUR LE PATRIMOINE BATI
DE LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération municipale en date du 15 juillet 2020 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

CONSIDERANT que la commune de Dourges souhaite procéder aux vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements sur le patrimoine bâti de la commune de Dourges,

VU l'avis de publicité en date du 14 mars 2025,

VU la consultation lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et des articles R2123-1, R2123-5, R2131-12, R2162-13, R2162-14 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

DÉCIDE

Article 1 : Est signé l'accord-cadre sur procédure adaptée avec les prestataires suivants :

Lot 1 : Installations SSI et désenfumage

✓ ARD Incendie sise 2 bis rue Saint Georges - 80700 ROYE.

Lot 2 : Portes, portails, rideaux, barrières automatisées et manuelles

√ SOFTICA sise 80 rue Simone de Beauvoir - 62440 HARNES.

Lot 3 : Nettoyage des réseaux d'extractions de buées grasses

√ ADS59 sise 1 Parc d'activité de la motte du bois - 62440 HARNES.

Lot 4 : Equipements des moyens d'extinction

√ SASU PROTECT SECURITE sise 18 rue d'Arras, Cellule B6 – 92000 NANTERRE.

Lot 5 : Maintenance des équipements et installations frigorifiques

√ COFRINO SA sise 151 rue Simon Volant, Parc d'activité de la cessoie CS 20173 - 59832 LAMBERSAERT Cedex.

Lot 6 : Maintenance du matériel de cuisson

√ COFRINO SA sise 151 rue Simon Volant, Parc d'activité de la cessoie CS 20173 - 59832 LAMBERSAERT Cedex.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et un montant maximum de 220 000 HT. Les prestations seront réalisées suivant le Bordereau de Prix Unitaire complété par les Entreprises.

Lot 1 : Montant maximum 51 100 € HT

Lot 2 : Montant maximum 47 100 € HT

Lot 3 : Montant maximum 39 600 € HT

Lot 4 : Montant maximum 14 000 € HT

Lot 5 : Montant maximum 34 600 € HT

Lot 6 : Montant maximum 33 600 € HT

Article 3 : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter du 06 Août 2025 et pourra être reconduit 3 fois un an.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 06 août 2025

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE
le 11/08/2025
Application agréée E-legalite.com

22_DN-062-2162 02747-2 025 08 06-DECISION202